

ARTICLE

Lutte contre l'impunité

Le Lieutenant-colonel Marocain répond devant la justice militaire à Kelehe

Poursuivi pour plusieurs chefs d'accusation se rapportant aux crimes graves contre la paix et la sécurité de l'humanité, le lieutenant-colonel surnommé « Marocain » répond devant la justice militaire à Kelehe depuis le 9 avril 2018.

Il répond notamment devant la cour militaire qui organise une audience foraine à Ihusi, dans le territoire de Kalehe, avec l'appui du PNUD et des partenaires membres de la Task Force Justice Pénale Internationale. Le prévenu Marocain est poursuivi pour crimes contre l'humanité par viol, pillage des biens de la population civile, destruction des ouvrages qui ne sont pas des objectifs militaires dont une église incendiée, de crime de guerre et d'appartenance à un mouvement insurrectionnel...

Ce procès est lié à celui du colonel Engangela alias « colonel 106 » qui a été condamné en décembre 2014 par la cour militaire du Sud-Kivu à la réclusion criminelle à perpétuité pour des crimes contre l'humanité commis entre 2005 et 2007 dans l'est de la République démocratique du Congo.

Marocain était l'adjoint du colonel 106 dans un groupe négatif avant de rejoindre les Forces armées de la République démocratique du Congo.

Ce procès est le cinquième qui se déroule au Sud-Kivu sur les 13 affaires identifiées comme étant liées aux crimes graves contre la paix et la sécurité de l'humanité au Sud-Kivu depuis 2016. L'auditeur supérieur militaire du Sud-Kivu, le colonel Roger Wavara, a salué l'appui des partenaires qui ont mis des moyens pour la tenue de cette chambre foraine. Il a invité la population à assister à ce procès car « il a un caractère pédagogique pour la population et les hommes en uniformes. »

Pour sa part, le bâtonnier du barreau de Bukavu, Norbert Bisimwa, a loué la collaboration entre la cour et les autres parties au procès. « *Ce procès est une école dans la manière dont il se déroule. Je vois qu'il y a une évolution judiciaire devant les juridictions militaires. L'impact de ce procès est grand dans le chef de la population locale car elle se rend compte que nulle n'est au-dessus de la loi* » souligne-t-il en mettant un accent particulier sur le concours des partenaires qui appuient le barreau de Bukavu notamment le PNUD.

Cet avis est partagé par Pascal Nabulera, Président de la société civile de Kalehe. « *Si ce genre de procès se déroule partout en RDC où des crimes graves et contre l'humanité ont eu lieu, la population aura confiance en la justice. Nous avons toujours pensé que les hauts gradés ne sont jamais poursuivis par la loi. C'est une immense joie que nous éprouvons avec le déroulement de ce procès. Même si les victimes de viol ne sont pas indemnisées, c'est un soulagement pour elles d'apprendre que leur bourreau est condamné,* » reprend le président de la société civile locale. Il plaide avant tout pour la fin de l'impunité et l'indemnisation des victimes.

Marc Ngwanza